

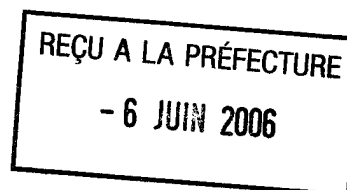
**Service instructeur**

Service Administratif de l'Assemblée

N° 5°/49-06

**Service consulté**

Direction des Systèmes d'Information



**Projet pour le Haut-Rhin :  
Communication relative au projet "e-administration, e-délibération"**

Résumé : Le Projet pour le Haut-Rhin est une démarche globale d'actions cohérentes et ciblées qui vise à améliorer la qualité du service rendu à la population haut-rhinoise. Le présent rapport a pour objet de vous communiquer les derniers développements relatifs à l'un de ses volets, le dossier "e-délibération, e-administration". Une démonstration pratique vous sera présentée lors de cette Commission Permanente afin d'illustrer cette démarche de progrès.

Compte tenu des orientations générales définies depuis le 15 octobre 2004, date de son adoption, par le Projet pour le Haut-Rhin, la démarche ambitieuse de l'e-administration – ou administration électronique – dans laquelle est engagée le Département vise à employer les techniques de l'informatique et le partage de l'information pour améliorer la qualité des services apportés aux Haut-Rhinois.

En 2005, dans le cadre de cette entreprise de proximité, le Conseil Général a décidé de développer un des volets de ce projet, nommé e-délibération. Celui-ci se compose de deux parties complémentaires mais distinctes : l'une à votre attention, la seconde à destination de la population.

Je souhaite vous informer qu'à compter du mois de juin 2006, l'Intranet départemental vous sera désormais ouvert. Vous aurez ainsi accès à l'annuaire des agents, le planning des séances, les décisions adoptées, les avis de consultation et d'attribution, les actualités, la vie administrative du Département, etc.

Désormais, les rapports et pièces annexes vous seront présentés pour consultation avant leur examen en séance, par le biais de cet outil informatique qu'est l'Intranet du Département. Vous serez informé par un message électronique adressé par le Service Administratif de l'Assemblée, de la possibilité de consulter en ligne ces documents dans les délais légaux : 12 jours avant la tenue d'une séance publique du Conseil Général et 4 jours avant la réunion de la Commission Permanente.

Je souhaite vous préciser que cette mise à disposition ne se substituera en aucun cas au support papier. Les rapports continueront de vous être acheminés par courrier, dans les délais habituels.

Cette innovation prend d'ores et déjà en compte la Commission Permanente du 16 juin 2006 et la séance plénière du Conseil Général en date du 23 juin 2006. Compte tenu des délais en vigueur concernant l'envoi des rapports à votre attention, ces derniers seront mis en ligne à compter du 12 juin 2006.

Afin de vous accompagner dans l'appropriation de ce nouvel outil de travail qui vous est offert, le Service Administratif de l'Assemblée reste à votre entière disposition pour fixer, à votre initiative, des dates de séances d'information qui se dérouleront à l'Hôtel du Département. Ces ateliers vous présenteront la procédure pour vous connecter depuis votre lieu de travail à l'Intranet du Département. A cette fin, la Direction des Systèmes d'Information vous fournira gratuitement une clef d'accès à distance ainsi qu'un mode d'emploi de celle-ci.

Les développements du projet "e-délibération", s'adressent également au Grand Public dans le cadre plus global de la démarche d'e-administration.

Ainsi, l'internaute verra s'accroître notablement la qualité de son accès aux décisions prises par le Conseil Général. Il continuera d'avoir accès aux délibérations adoptées, comme c'est le cas actuellement, mais celles-ci seront désormais accompagnées de leur rapport respectif. De plus, leur accès en sera d'autant facilité par une diffusion au préalable d'un résumé-type élaboré par chacun des services instructeurs et destiné à répondre aux exigences d'une communication large.

Enfin, l'internaute pourra également disposer d'un abonnement gratuit selon ses domaines d'intérêts, lui permettant de recevoir régulièrement les décisions adoptées par le Conseil Général.

Cette démarche de progrès à l'attention du Grand Public et donc de la population haut-rhinoise entrera en vigueur à compter du 2 juin 2006.

Compte tenu de l'ambition portée par ce projet, une adaptation du site Internet du Département, réfléchi dans une perspective de cohérence globale, a été effectuée par le Service Administratif de l'Assemblée et la Direction des Systèmes d'Information.

La population haut-rhinoise sera informée de ces évolutions à son attention au moyen d'un article qui paraîtra prochainement dans un numéro du Haut-Rhin Magazine.

Les développements du volet "e-délibération" s'inscrivent dans ceux des autres projets qui composent la démarche d'e-administration, qu'il s'agisse de la solidarité (mise en ligne de formulaires), de la culture (portail de la lecture publique), des transports interurbains (mise en ligne des arrêts, horaires et tarifs) ainsi que de la mise en ligne du Système d'Information Géographique Départemental, sans omettre, enfin, le projet ACTES.

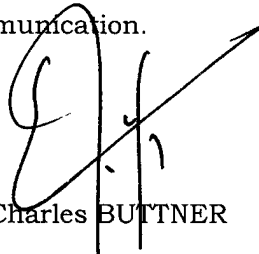
Ce dernier, initiée par l'État, concerne l'expérience de dématérialisation du contrôle de légalité. Je souhaite dès maintenant vous indiquer qu'un rapport concernant ce projet vous sera soumis en vue de la séance de la Commission Permanente du 16 juin 2006, aux fins de délibération.

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 6 JUIN 2006

A terme, lorsque le projet ACTES sera relié au volet e-délibération grâce à la réalisation du circuit interne, le Conseil Général du Haut-Rhin disposera d'une chaîne de transmission et de traitement des rapports, avant et après séance, totalement numérisée.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.



Charles BUTTNER